





## PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE: PROTECTION SOCIALE ET ASSURANCE

Référence : Durée : Niveau : Modalités : Tarifs :

AA377 2 jours - 14 h Bases Présentiel ou à distance 1294,00 €

## **LIEUX ET DATES:**

#### **PARIS**

- Du 14/05/2025 au 15/05/2025
- Du 17/12/2025 au 18/12/2025

# **OBJECTIFS**

- Analyser le niveau de protection sociale obligatoire et les besoins à couvrir
- Conseiller les assurances de santé et de prévoyance individuelles complémentaires

## Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

#### **POINTS FORTS**

## **Modalités pédagogiques:**

Mise en pratique et travail sur le choix du bon contrat face à des besoins de couvertures différents (maladie, accident, décès).

#### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel des assurances de personnes, formateur expert de l'IFPASS.

## **PROGRAMME**

- A. Remboursement des frais de santé par le régime obligatoire
- 1. Articulation de la protection sociale en France
- 2. Prestations en nature des régimes sociaux
- B. Couvertures par le contrat "complémentaire santé"
- 1. Contrat responsable et solidaire
- 2. Garanties en régime forfaitaire
- 3. Réforme 100% Santé
- C. Souscription du contrat "complémentaire santé"
- 1. Choix des options
- 2. Limites des garanties
- 3. Application des garanties
- 4. Exclusions
- 5. Critères de tarification
- D. Remboursement des interruptions temporaires et permanentes de travail par le régime obligatoire
- 1. Articulation de la protection sociale en France
- 2. Prestations en espèces des régimes sociaux (indemnités journalières)
- 3. Prestations en espèces des régimes sociaux (invalidité)
- E. Couvertures par le contrat "dommages corporels"
- 1. Evénements garantis
- 2. Garanties en régime indemnitaire (revenus de remplacement)
- 3. Garanties en régime forfaitaire (individuel accident)
- 4. Spécificités de la GAV
- F. Souscription du contrat "dommages corporels"
- 1. Choix des options
- 2. Limites des garanties
- 3. Application des garanties
- 4. Exclusions
- 5. Critères de tarification
- G. Remboursement du décès par le régime obligatoire
- 1. Articulation de la protection sociale en France
- 2. Qualité de bénéficiaire
- 3. Gestion de la période de bénéfice
- H. Couvertures par le contrat "décès"
- 1. Garanties en capital forfaitaire
- 2. Garanties en rente "conjoint"
- 3. Garanties en rente éducation
- 4. Notion de PTIA
- I. Souscription du contrat "décès"
- 1. Choix des bénéficiaires
- 2. Garantie "double effet"
- 3. Garantie "doublement accident"

- 4. Exclusions
- 5. Critères de tarification

## Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

#### **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques

## **PUBLIC**

Gestionnaires de contrats Conseillers en assurance Chargés de clientèle Agents généraux Courtiers Chargés d'études juridiques

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

## PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

# Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

# TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 € Exonérés de TVA

# CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 14/12/2025 à 11:46